

## Santé

# Un patron pour chaque hôpital

L'Assemblée doit débattre cette semaine de la loi Bachelot « Hôpital et territoires ».

Au programme : comment lutter contre le manque de généralistes dans certaines zones rurales

**APRÈS UNE LONGUE** gestation et un embouteillage parlementaire, le projet de loi « Hôpital, patients, santé, territoires » est examiné à partir de mercredi à l'Assemblée nationale. Présenté par la ministre de la Santé Roselyne Bachelot comme « la plus grande réforme administrative depuis vingt-cinq ans », le texte a deux buts principaux : réorganiser les hôpitaux et casser les barrières qui les séparent de la médecine de ville. Dans les semaines à venir, les débats parlementaires pourraient bien être plus nerveux que prévu. C'est de bonne guerre, le PS dénonce le côté « fourretout » d'un projet jugé « technocratique » et « déconnecté des réalités du terrain ».

Mais les critiques viennent aussi des rangs de la majorité. Certains députés et sénateurs de droite auront ainsi à cœur de faire évoluer le projet en déposant une foule d'amendements. Une manière, peut-être, de rassurer un monde médical déboussolé : la majorité des syndicats de médecins et de personnels hospitaliers ainsi qu'une partie des organisations de médecins libéraux affichent leur hostilité à la loi Bachelot.

Le texte donne davantage de pouvoir au directeur de l'hôpital, véritable « patron » doté de plus de liberté dans le recrutement des médecins. Logiquement, les médecins, et les maires (qui président actuellement les conseils

d'administration des hôpitaux), voient leur influence régresser. « C'est regrettable car très peu de gestionnaires ont des compétences en matière de santé », s'inquiète la députée PS de l'Indre-et-Loire, Marisol Touraine. Grâce à la création d'Agences régionales de santé (ARS), qui piloteront le système de santé au niveau régional et seront dirigées par des superpréfets sanitaires, la « recomposition » du tissu hospitalier sera engagée. Les blocs opératoires et les services de pointe seront regroupés dans les gros établissements et les petits hôpitaux se consacreront par exemple à l'accueil des personnes âgées. Une rationalisation qui inquiète nombre d'élus

locaux, opposés à la suppression de maternités ou de services de chirurgie.

## « Limiter l'installation de médecins là où il y en a trop »

Un quart de la population française (zones rurales au nord de la Loire, banlieues...) manque de médecins à cause de leur mauvaise répartition sur le territoire. Le projet de loi prévoit bien quelques mesures pour lutter contre la désertification médicale (numerus clausus régional, subventions des maisons de santé...) mais de nombreux parlementaires veulent aller plus loin. « Pourquoi ne pas limiter l'installation dans les zones où il y a trop de médecins ? »

s'interroge Michel Raison, député UMP de Haute-Saône. Alors que les négociations entre la Sécu et les médecins pour limiter les déserts médicaux achoppent, Roselyne Bachelot avait semblé vouloir passer en force en instaurant une taxe pour les médecins exerçant en zones surdotées qui refuseraient d'aider leurs collègues des campagnes. Au ministère, l'heure est plutôt à la modération. « On aimerait mieux trouver un accord entre la Sécu et les médecins que tout figer dans la loi », indique-t-on dans l'entourage de la ministre. Mais les députés UMP – et les habitants des zones rurales – n'ont, semble-t-il, pas envie d'attendre.

A.-L.B.